

PAU, le 26/02/2025

## COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR – version2

**DATE** : mercredi 25 février 2025

**LIEU** : Siège de l'U.F.O.L.E.P. 64 - 17 rue de Boyrie 64000 PAU

**Présents** : SAINT-GERMAIN Jean-Luc (Président) - PROCACCI Marie-Angèle (Secrétaire) - Patricia VIGNAU (Secrétaire adjointe) - THEOT Virginie - HARDY Joël - LALANNE Stéphane (Directeur)

**Excusés** : TECHENE Jean-Jacques (Vice-Président) - GADIOU Pierre - MASSONIE Laurent - LANSALOT Serge - CHOUVALOFF Serge - ROMEUR Jean-Pascal

### Annexe 1 : Feuille d'émargement

Jean-Luc remercie Monsieur BROUANT Stéphane et Monsieur DUBO Florian du Cabinet d'expertise CHEVALERE pour leur participation à cette réunion et plus généralement pour leur accompagnement tout au long de l'année.

### 1 - Validation du compte-rendu du Comité Directeur précédent.

Approuvé à l'unanimité.

### 2 - Point sur la saison 2024/2025

#### Point sur les effectifs

##### Associations :

	Association	Association scolaire et de jeunes	Structures non-associatives	Total	Association + de 30 ans	Association - de 30 ans	Structure non associative	Total
Socio-Culturel	10	1	13	24	Affiliation de base	51	0	51
UFOLEP	83	0	0	83	Affiliation +	30	1	31
USEP	1	86	0	87	Affiliation PRO	2	0	2
UFOLEP+USEP	0	1	0	1	Total	83	1	84
<b>Total LIGUE</b>	<b>94</b>	<b>88</b>	<b>13</b>	<b>195</b>				

##### Licenciés :

	Animateur.trice, Officiel.le	Multisport Loisirs	Multisport Compétition	Multisport PLUS Loisirs	Multisport PLUS Compétition	Sports Mécaniques Loisirs	Sports Mécaniques Compétition	Motocross Loisirs	Motocross Compétition	Ufopass	Total
Adultes	48	2 894	172	309	282	6	119	1	0	157	3 988
Jeunes	0	408	69	0	43	19	5	0	0	157	701
Enfants	0	1 050	127	0	5	21	2	0	0	88	1 293
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>4 352</b>	<b>368</b>	<b>309</b>	<b>330</b>	<b>46</b>	<b>126</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>402</b>	<b>5 982</b>
UFOLEP											982

## **Sport éducation**

Éléments notables depuis le dernier Comité Directeur :

- Cyclo-cross : Championnat départemental à MOUMOUR + participation d'une délégation de 14 personnes au Championnat National dans le Nord
- Cyclo-sport : réunion de la C.T.D. (3 courses au calendrier + le Championnat Départemental)
- Volley : les oppositions des 3 championnats se déroulent correctement
- Tir à l'arc : compétition support au Championnat Départemental à DENGUIN
- Trampoline : championnat départemental à NAY

Nous rappelons que les 24 et 25 mai prochains, nous accueillerons le Championnat National de Trampoline, qui sera délocalisé à LOURDES car nous n'avons pas trouvé de structure d'accueil répondant au cahier des charges de la C.N.S. autour de PAU. Patricia en lien avec Stéphane pilote cette organisation.

## **Sport Société**

Les membres du Comité Directeur demandent à ce que la Commission SPORT SOCIÉTÉ soit réunie avant la fin du premier semestre 2025.

De nombreuses actions sont mises en place sur l'ensemble des domaines d'action. Les échanges avec les partenaires confirment l'excellent travail réalisé par Bertrand et les éducateurs du pôle.

Un point de vigilance quant aux attributions pour 2025. Nos différents partenaires indiquent manquer de visibilité sur leur capacité à accompagner les projets.

## **Formation**

### Secourisme :

2 G.Q.S. et 3 P.S.C. ont été organisés.

### B.P.J.E.P.S. :

Nous avons été sollicités en janvier pour encadrer la partie Activités de Pleine Nature (6 journées) du B.P.J.E.P.S. A.P.T. organisé par l'O.F. Nicolas HUI.

### Brevets fédéraux :

B.F.O. Moto : participation de 3 stagiaires du Trial Club d'ARUDY aux journées de formation continue des officiels mises en place par la C.N.S. près de TOULOUSE.

B.F. 1A Ski : Émilie C. a encadré la session 2025 (8 stagiaires) qui s'est déroulée à GOURETTE.

### Qualiopi :

Nous allons avoir dans les prochaines semaines l'audit de contrôle de mi-parcours.

## **3 - Fonctionnement du Comité**

### **Référendum concernant l'accord d'entreprise**

Le tribunal des prud'hommes ainsi que la Direction du Travail ont validé l'accord d'entreprise approuvé par les salariés.

### **Gestion des congés**

Une réunion de travail avec P.K.F. nous a permis de «mettre à plat» les modalités de gestion des congés en fonction des différents contrats que nous avons : cadre au forfait, non cadre au forfait, C.D.I. à temps partiel, C.D.I. à temps complet, C.D.I.I.

Rappel du cadre général :

- chaque salarié acquiert 2,5 jours de congés par mois
- lorsque les congés sont posés, le samedi est aussi décompté
- le salarié doit poser 4 semaines (dont 2 consécutives) entre le 1er mai et le 30 octobre
- seule la cinquième semaine de congés peut être mise dans le Compte Épargne Temps

Afin d'accompagner ces obligations réglementaires, Jean-Luc propose que nous programmions un arrêt de notre activité lors de la période estivale du début du mois d'août permettant aux salariés de poser les 12 jours obligatoires.

### **Vote de la proposition :**

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

## Absence

Magali a sollicité un congé de présence parentale pour enfant malade. Elle sera absente pour une durée d'au moins 6 mois. Les membres du Comité Directeur lui adressent tout leur soutien dans cette période difficile.

## Locaux

Les démarches concernant l'E.R.P. (Établissement Recevant du Public) sont en cours. Le changement de destination des locaux a été validé, et l'affichage constaté par huissier.

La signature chez le notaire est programmée le 31 mars prochain.

Le transfert du siège sera effectif au 1<sup>er</sup> juillet prochain. La période allant du 01/04/25 au 30/06/25 devra servir à aménager les locaux.

Documents bancaires : cf annexe 4

## **4 - Préparation de l'Assemblée Générale**

**Date** : 28 mars 2025

**Lieu** : Centre Départemental Nelson Paillou - 64000 PAU

**Horaire** : accueil des Associations à 18 h 45

## Rapports

Rapport moral : rédaction par Jean-Luc SAINT-GERMAIN

Rapport d'activité : rédaction par Stéphane LALANNE

Rapport financier : rédaction par le Cabinet comptable (nous avons passé en non valeur 1516 euros – annexe3)

Total des charges : 500 752,63 euros

Total des produits : 570 495,74 euros

Excédent : **69 743,11 euros**

## Rédaction des documents de l'Assemblée Générale

Stéphane est chargé, en lien avec les équipes, de réaliser le support de présentation ainsi que de mettre à jour le dépliant de présentation de notre activité.

## Renouvellement du Comité Directeur

Personnes ayant indiqué ne pas souhaiter renouveler leur mandat : LANSALOT Serge, GADIOU Pierre.

Personnes ayant indiqué vouloir renouveler leur mandat : SAINT-GERMAIN Jean-Luc, HARDY Joël, THEOT Virginie, VIGNAU Patricia, PROCACCI Marie-Angèle, CHOUVALOFF Serge

Personnes ne s'étant pas positionnées : TECHENE Jean-Jacques, ROMEUR Jean-Pascal, BOUCOU Christine, MASSONIE Laurent

Sollicitations possibles :

VOLLEY : Élodie VAN VYNCKT (A.L. POEY-LESCAR)

MONTAGNE : Thierry BURGER (A.L. BILLERE)

CYCLO-CROSS : Stéphane BEGUE (R.V.A.) - Frédéric HOURDEBAIGT (V.C. SALIES)

SKI : Virginie ROBIN (LESCAR Ski)

MULTI-SPORT : Pierre ROUYER (Réveil Sauvagnonnais)

## Mise en lumière départementale

L'Assemblée Générale est l'occasion de mettre le focus sur des activités et/ou des personnes ayant fait le Comité.

Remise des diplômes fédéraux : B.F. randonnée pédestre (10) - B.F. ski (2) – Juge de zone trial (10)

Remise des trophées Sport Société : Centre Social du Hameau

Reconnaissance départementale :

- Trial club basque pour l'organisation du National MUSTH

- Cyclo de NAVAILLES-ANGOS pour l'organisation du Championnat Départemental Cyclo-sport

- Réveil Sauvagnonnais qui fête cette année les 60 ans de l'Association.

## 5 - Questions diverses

### Valorisations comptables

Le Cabinet CHEVALERE dans sa présentation de nos comptes a insisté sur la valorisation du bénévolat qui est malheureusement minimisé. Pour l'année 2025, nous aurons à porter une attention plus particulière afin d'accentuer la valorisation du bénévolat, la valorisation du prêt du matériel ainsi que la valorisation de l'abandon des frais.

### 2025, année «notable» pour l'U.F.O.L.E.P. 64

Jean-Luc souligne que cette année va marquer de nombreux changements pour notre Comité :

- le Comité devient employeur de l'ensemble de son personnel (plus de mise à disposition du Directeur)
- le Comité qui était propriétaire de son matériel (sport, véhicules) devient propriétaire de son siège (immobilier)

Enfin, 2025 marque le 40<sup>ième</sup> anniversaire de la création de l'U.F.O.L.E.P. 64 (à la suite de la Loi Avice de 1984).

L'inauguration de notre siège sera l'occasion de marquer ces évolutions.

Pour le Comité Directeur  
Le Président  
Jean-Luc SAINT-GERMAIN

  
UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17, rue de Boyrie - 64000 PAU  
Tél : 05 59 32 00 66 - Fax : 05 59 72 91 97

Le Secrétaire de séance  
Le Directeur Départemental  
Stéphane LALANNE

  
UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17, rue de Boyrie - 64000 PAU  
Tél : 05 59 32 00 66 - Fax : 05 59 72 91 97  
[www.ufolep64.org](http://www.ufolep64.org)

## Annexe 1 : Feuille d'émargement



### FEUILLE D'EMARGEMENT

**wfolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
FEDERATION SPORTIVE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Date et Lieu: 28/11/15 - St-Etienne Ufolep  
Objet: CD Ufolep 64

Nom-Prénom	Club	e-mail	Signature
HARDY J-José	C.A.S. Solin		
THEOT Virginie	ALE Sentes Cahel		
VIGNAU Patricia	AS LOS SAUTERRAIS		
DUBO Florian (CAC)			
BLOUNT Stigane (CAC)			
PROACCI Marie-Angèle	MELON		
SAINT-GERMAIN Jeanine	PAU		
LIANUS Stéphane	UFOLEP 64		

UFOLEP 64, 17 rue de Bayrie - 64000 PAU Tel : 05-59-32-00-46 - e-mail : cd.64@wfolep.org

## Annexe 2 : Analyse de la comptabilité

Compte de résultat 2024			
	Charges	Produits	
Personnel (41%)	205 987 €	200 543 €	Subventions (35%)
Achats (39%)	196 155 €	80 918 €	Adhésions (14%)
Autres (20%)	98 611 €	107 614 €	Activ.(19%)
Résultat	69 743 €	181 421 €	Autres (32%)
	570496	570496	

Fonds de roulement				
	Valeur brute	Amort.	Nette	Passif
Années ant	139 993 €	73 488 €	66 505 €	Années ant 455 274 €
2024	-18 448 €	3 465 €	-21 914 €	2024 -34 186 €
				Résultat 24 69 743 €
Total	121 545 €	76 953 €	44 591 €	Total 490 831 €
Fonds de roulement			446239,7	

Trésorerie			
Créances	134 643 €	446 240 €	FR
Trésorerie	475 299 €	40 130 €	Dettes
		123 572 €	
	609942	609941,65	

## Annexe 3 : Ecritures en non-valeur

### Admission en non valeur 2024

#### Admission en non valeur 2024

Date	Intitulé	Montant	Références
18/05/22	Geus Arzacq	240,00 €	PSC1 FA22050004 (540-300)
08/07/22	Mairie Anglet	75,00 €	FA22070017
22/08/22	Aviron bayonnais	170,00 €	150€+20€
22/08/22	Jurançon Cyclisme Compétitif	50,00 €	FF06400108
22/08/22	Arbus Triathlon	18,00 €	FF06400099
22/08/22	Randonneurs cyclo Thèze	10,00 €	FF06400115
22/08/22	Lescar Vsprint	10,00 €	FF06400111
20/09/22	Leichtner	60,00 €	FA22090017
20/09/22	CLIC Bayonne	413,00 €	FA22090006
20/09/22	Pedras da Costa	60,00 €	FA22090020
16/11/22	Agglo de Pau	60,00 €	FA22110008
16/11/22	Inspe	200,00 €	FA22110002
14/12/22	Agglo de Pau	70,00 €	FA22120004
23/06/23	Duschene Damien	60,00 €	FA23060008
23/06/23	Genestet Malo	20,00 €	FA23060007

1 516,00 €

Apurement en raison de l'ancienneté des créances  
Apurement en raison du faible montant des créances

Décision du comité en date du

**VIVRE LE SPORT AUTREMENT**

**VIVRE LE SPORT AUTREMENT**

**VIVRE**

Annexe 4 :

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de  
la **ligue de**  
**enseignement**  
un avenir par l'éducation populaire

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR  
DE L'ASSOCIATION UFOLEP 64  
AUTORISATION D'UN CONCOURS AUPRES DU CREDIT COOPERATIF**

Le Comité Directeur de l'Association s'est réuni au siège social sur convocation faite par son Président à chacun des Membres.

Le quorum étant atteint, Le Comité Directeur peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de M. *Philippe GILBERT*... **Président**.

Monsieur le Président rappelle au Comité Directeur qu'il est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**AUTORISATION D'UN CONCOURS AUPRES DU CREDIT COOPERATIF**

L'Association a sollicité du CREDIT COOPERATIF dont le siège social est à 12 BOULEVARD PESARO - CS 10002 - 92024 NANTERRE CEDEX, le concours dont les principales caractéristiques figurent ci-après,

**OBJET DU CONCOURS**

Ce prêt est destiné à financer :  
L'acquisition d'un local  
99 RUE DE BILHERES D'OSSAU  
64121 SERRES CASTET

**CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONCOURS**

PRET EQPT CLASSIQ TF ECH CST : Référence 186934C

Montant total du crédit : 100 000.00 EUR

Plages Type d'échéance	Taux d'intérêt Nature du taux	Durée (mois)	Echéance hors assurance et accessoires			Assurances Accessoires (En EUR)	Echéance Ass/Acc. Inclis (En EUR)
			Périodicité / Jour	Nbre	Montant (En EUR)		
Amortissement	3,500 %	120	mensuelle	120	988,86	0,00	988,86
Echéance constante	Fixe		05			0,00	
<b>Durée totale</b>		<b>120</b>					

- Taux Effectif Global - TEG :		3,65 %	Durée de période :	mensuelle
- Taux de période :		0,30%	Par période :	trimestrielle
- Frais de Dossier :	500,00 EUR			
- Frais de Garantie : (évaluation)	185,00 EUR			
- Montant total des intérêts :	18 663,20 EUR			
- Coût total avec assurance/accessoires/frais :	19 348,20 EUR		(hors coûts des éventuelles assurances facultatives)	

## GARANTIES ET CONDITIONS

### Nantissement de compte-titres (sous seing privé)

Apporté(e) par l'emprunteur

3279 PARTS SOCIALES appartenant à l'emprunteur	
Etablissement : CREDIT COOPERATIF	
Num. de compte : 42559-10000-37072214800-29	
Crédit	Quantité ou Montant (1)
186934C PRET EQPT CLASSIQ TF ECH CST	50 004,75 EUR

(1) Outre intérêts, frais et accessoires

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

### PREMIERE RESOLUTION

Le Comité Directeur usant de l'autorisation qui lui est conférée par les statuts, décide pour financer l'opération ci-dessus, de contracter auprès du CREDIT COOPERATIF ledit concours assorti des modalités et conditions ci-dessus indiquées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

Afin de parvenir à la réalisation du concours ci-dessus décidé, Le Comité Directeur délègue tous pouvoirs et autorisations nécessaires à M. SMICK GERARDIN Claude à l'effet de contracter ledit concours pour le compte de l'Association, obliger cette dernière au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti ; en conséquence, conférer toutes garanties sur les biens sociaux ou autrement, consentir toutes délégations d'indemnités d'assurance, faire toutes déclarations qui seront nécessaires ; aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal que les Membres ont signé avec le Président.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

Signature précédée de la mention  
"Pour extrait conforme aux registres"  
et du cachet

UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17 rue de Bayle - 64000 Pau  
☎ 05 59 32 00 66  
ed.64@ufolep.org